

ARRONDISSEMENT **DE VICHY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 07 Février 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté - Communauté

Nombre de Membres:

En exercice: 45 Présents: 25 Votants: 25

d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Présents :

N° 2

OBJET:

Mme et MM. J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - M. MORGAND - A. CORNE - C. DUMONT - JM. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - JP. BLANC - C. BOUARD - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - P. COLAS - A. GIRAUD - E.

VOITELLIER, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - J. KÜCHNA - C. BENOIT - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET - JD. BARRAUD - F. SEMONSUT - JM. LAZZERINI - M. CHARASSE - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN - F. SENNEPIN - N. COULANGE - G. DURANTET - M. MONTIBERT - F. BOFFETY - R. LOVATY - A. CHAPUIS, Membres Secrétaire: M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

DES VEHICULES DE SERVICE **COMMUNAUTAIRES**

MODALITES

D'UTILISATION

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture

1 4 FEV. 2019 Publiée ou notifiée

1 4 FEV. 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président et du 1er Vice-Président,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et notamment l'article 67, relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Considérant que Vichy Communauté dispose d'un parc de véhicules légers destinés aux déplacements des agents et des élus communautaires, dans le cadre de leurs missions,

Considérant que les véhicules de service sont tous à usage collectif,

Considérant que le remisage à domicile est par principe exclu au sein de l'établissement sauf dans deux situations dérogatoires (l'une permanente liée à certains postes spécifiques et l'autre ponctuelle en raison de réunions tardives ou de déplacements hors du territoire de Vichy Communauté),

Considérant qu'il est nécessaire de fixer la liste des emplois pour lesquels un véhicule de service avec remisage à domicile peut être attribué de manière permanente et de manière ponctuelle,

Propose au Bureau Communautaire:

- d'arrêter, pour l'année 2019, la liste des fonctions et des missions justifiant l'attribution d'un véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile telle qu'indiqué ci-après :
 - o Direction de mission grands projets d'infrastructures
 - o Direction mutualisée des affaires juridiques, patrimoniales et fiscales
 - o Direction mutualisée des systèmes d'information
- o Direction de mission relations avec les territoires et les partenaires institutionnels
- o Direction mutualisée des sports et des activités de pleine nature et direction commerciale des sports
- d'autoriser, ponctuellement, en cas de réunion tardive le soir ou de déplacement hors du territoire au titre de Vichy Communauté, le remisage à domicile sur décision du directeur général des services ou du directeur général adjoint du secteur, cette disposition s'appliquant aux membres de la direction générale (après avis du Président pour le directeur général) mais également à tous les salariés de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,

le 7 février 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché, Le 2^{ème} Vice-Président

Jean-Sebastien LALOY

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2019

Objet de l'acte :	- MODALITES D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE
111111111111111111111111111111111111111	COMMUNAUTAIRES
Date de décision:	07/02/2019
Date de réception de l'accusé	14/02/2019
de réception : Numéro de l'acte :	
Identifiant unique de l'acte : Nature de l'acte :	003-200071363-20190207-07FEV2019_2-DE
Matières de l'acte :	4 .1
•	Fonction publique
	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Date de la version de la	28/11/2018
classification :	

Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20190207-07FEV2019_2-DE-1-1_1.pdf)